



FINANCEMENT



LOGEMENT



VIE ÉTUDIANTE

# LE Guide DE L'ÉTUDIANT **2021**

**esa**

ÉCOLE SUPÉRIEURE  
D'AGRICULTURES  
Angers Loire



## sommaire

03 / LE FINANCEMENT

11 / LA RESTAURATION

13 / LE LOGEMENT

21 / VIVRE À ANGERS



À la prochaine rentrée vous commencerez" votre vie d'étudiant, d'apprenti ou votre" contrat de professionnalisation à Angers.

L'ESA a édité ce guide pour vous faciliter" la préparation de la rentrée. Ce guide est" conçu pour vous accompagner dans vos" démarches de recherche de financement," de logement et pour partager quelques" « bons plans » angevins.

Nous espérons qu'il vous sera utile."  
Bienvenue à l'ESA ! Bienvenue en Anjou !  
L'ESA.

“Angers 1<sup>re</sup> grande ville française où il fait bon étudier.”

(Palmarès L'Étudiant 2020-2021)



## Vivez pleinement vos études à l'ESA

120 ANS  
d'expérience

24  
associations  
étudiantes

3 bureaux  
des étudiants

1 résidence  
étudiante

2800  
étudiants, apprentis  
et stagiaires

5 ha  
de campus

20000 m<sup>2</sup>  
de bâtiment

1 foyer  
étudiant



# Le **FiN**ancement<sup>T</sup>

POUR LES ÉTUDIANTS, APPRENTIS ET JEUNES EN CONTRAT PRO

## 1 / POUR LES ÉTUDIANTS

### LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ÉTUDIANTS

Le régime étudiant de sécurité sociale a disparu depuis le 31 août 2019. Depuis cette date, les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement

de leurs frais de santé : ils restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel d'assurance maladie, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

### LA CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Avant son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, chaque élève doit obligatoirement s'acquitter de la CVEC (92 € en 2020-2021) en ligne sur le site [cvec.etudiant.gouv.fr](https://www.cvec.etudiant.gouv.fr). Cette contribution, collectée par les CROUS et reversée en partie aux établissements, est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation)

À l'ESA, en 2020-2021, cette contribution a notamment permis de financer :

- L'accompagnement des élèves via une cellule d'appui reposant sur des échanges et des conseils entre élèves et permanents de l'école
- Le tutorat
- Les permanences d'un psychologue
- Des séances de sophrologie
- Des actions de prévention santé : ethyloests.préservatifs.
- Un dispositif d'aides sociales <https://www.groupe-esa.com/dispositif-aide-urgence-covid-19/>

### BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX : COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Tout étudiant ou futur étudiant sur la plateforme **Parcoursup** reçoit automatiquement un kit de connexion pour ouvrir son compte personnel sur :

[messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr).

Ce compte lui servira dans toutes ses démarches : demande de bourse via le Dossier Social Étudiant (DSE) à compléter en ligne **entre le 15 janvier et le 15 mai**, simulation de bourse, demande de logement en résidence universitaire, prise de rendez-vous avec les services du CROUS.

L'étudiant doit sélectionner le CROUS de l'académie où il prévoit de suivre ses études l'année suivante. Peu importe s'il est finalement inscrit dans un établissement d'une autre académie. C'est l'établissement dans lequel il entre en formation à la rentrée qui doit l'enregistrer afin de déclencher le versement de la bourse.

À l'ESA, les formations **BTS, Licence professionnelle,**

**Ingénieur et Master sont habilités à percevoir une bourse sur critères sociaux pour les étudiants. En 2020-2021, les bourses dispensées par les CROUS ont augmenté de 1,17 %.**

Pour pouvoir prétendre aux bourses sur critères sociaux, l'étudiant doit être âgé de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année universitaire en cours. Les apprentis ou jeunes en contrat de professionnalisation n'ont pas accès aux bourses de l'enseignement supérieur.

**N'attendez pas de connaître votre admission définitive. Faites votre demande de bourse avant le 15 mai.**

Le DSE est géré par mail avec le CNOUS et votre bourse est confirmée ensuite, en septembre, après votre entrée en formation. Les versements sont effectués chaque mois par le CROUS.

Des fiches d'aides à la saisie en ligne sont à votre disposition à l'ESA et sur le site internet :

[financements.groupe-esa.com](https://financements.groupe-esa.com)

### BARÈME ET MONTANT DES BOURSES NATIONALES 2020-2021

Les revenus ainsi que les charges de la famille sont pris en compte pour déterminer le taux de bourse fixé en application d'un barème national. Le droit à bourse de l'étudiant se détermine par le calcul des points de charge relatifs à sa situation familiale.

À ce total de points correspond un plafond de ressources familiales qui ne doit pas être dépassé pour ouvrir droit aux bourses.



Les indications ci-dessous permettent de déterminer le nombre de points de charge à prendre en considération pour l'obtention d'une bourse :

### 1 - Ressources de la famille

Pour l'année 2021-2022, retenir l'avis fiscal 2020 de vos parents pour les revenus 2019 (lignes Revenu Brut Global et Revenu fiscal de référence).

Toutefois, en cas de diminution notable et durable des ressources familiales, les revenus de l'année n-1, voire ceux de l'année en cours, pourront éventuellement être retenus.

*Nous vous invitons à remplir un dossier même si, compte tenu du nombre de points de charge estimé, le revenu brut global familial est légèrement supérieur au barème présenté page suivante.*

### 2 - Le nombre de frères et sœurs à charge de votre famille

- Pour chaque enfant fiscalement à charge de la famille, étudiant dans l'enseignement supérieur à la prochaine rentrée, à l'exclusion du candidat boursier lui-même = 4 points
- Pour chaque autre enfant fiscalement à charge de la famille, à l'exclusion du candidat boursier = 2 points

### 3 - la distance entre votre domicile et l'établissement d'enseignement prévu pour vos études

- de 30 à 249 km = 1 point
- plus de 250 km = 1 point supplémentaire

Votre échelon sera déterminé en fonction de votre nombre de points de charge et de vos revenus. Cet échelon détermine le montant de votre bourse (voir tableau suivant).



#### Exemples à titre indicatif pour l'année universitaire 2020-2021 :

Pour l'année civile 2020-2021 sur l'avis fiscal 2019, le revenu brut global de vos parents était compris entre entre :

- à 32 501 € et 47 800 € et vous bénéficiez de 4 points de charge
  - ➔ vous êtes boursier échelon 0 bis, soit 1 032€/an,
- à 35 751 € et 41 050 € et vous bénéficiez de 14 points de charge
  - ➔ charge vous êtes boursier échelon 3, soit 3 292 €/an.

Simulateur disponible sur <https://simulateur.lescrous.fr>

#### // Montant annuel de la bourse en 2020-2021, selon l'échelon :

Taux annuel	Échelon 0 bis	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3	Échelon 4	Échelon 5	Échelon 6	Échelon 7
Montant de la bourse	1 032 €	1 707 €	2 571 €	3 292 €	4 015 €	4 610 €	4 889 €	5 679 €

Un « statut boursier » ouvre droit à :

- l'exonération de la contribution pour la vie étudiante et de campus (CVEC),
- la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant du CROUS
- le repas à 1 € dans les restaurants universitaires du CROUS
- l'augmentation de l'Allocation logement (gain de 40 à 50 € par mois, soit environ 500 €/an)
- d'autres aides, réductions ou exonérations éventuelles (par ex. : Bourse départementale, etc.)
- pour les étudiants de Licence Professionnelle et des masters DNM : dispense des droits d'inscription universitaire (gain de 170 € en Licence Pro, 243 € en Master pour 2020-2021).

Mise en paiement de la bourse :

- 1<sup>re</sup> mensualité versée dès le 30 août si dossier complet transmis avant fin juillet.
- Ensuite, paiement le 5 de chaque mois à partir d'octobre.

# LE FINANCEMENT

## AIDE À LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

Les étudiants boursiers, entrant en première année de master dans une autre région que celle dans laquelle ils ont effectué leurs premières années d'études supérieures, peuvent toucher une aide de 1 000 € pour leurs frais d'emménagement. Demande spécifique à faire dans son espace étudiant [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr)

## AUTRES AIDES POSSIBLES

**La Commune :** Certaines communes, notamment en milieu rural, par le biais du CCAS, Comité Communal d'Action Sociale, accordent une aide pour leurs résidents effectuant des études supérieures. Plus d'informations sur : <https://www.aide-sociale.fr/centre-action-sociale/>

**Le Département :** Renseignements auprès du Conseil Départemental de votre domicile familial.

**La Région :** Aides pour la santé, la culture et le sport  
Plus d'infos sur : <https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr>

**Le CROUS :** Aide au mérite : les étudiants peuvent en bénéficier s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat et sont boursiers sur critères sociaux.  
Elle s'élève à 900 euros annuels. Aucune démarche particulière à accomplir, le CROUS obtient l'information

## LES STAGES

En France, une gratification est obligatoire pour les stages dépassant une durée de 2 mois dans la même entreprise, sur la base de 154 heures min/mois, et est due dès le premier jour. Cette règle vaut également pour un stage en 2 ou 3 séquences dans la même entreprise et sur la même année scolaire. En 2020, le montant est de 600,60 € pour 22 jours travaillés dans le mois. Cette gratification n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. De plus, les stagiaires ont droit aux tickets restaurant et à la prise en charge partielle des frais de transports collectifs, si les autres salariés de l'entreprise d'accueil en bénéficient. Les stages d'une durée inférieure à 2 mois et ceux réalisés à l'étranger peuvent donner lieu à une gratification dont le montant est laissé à la discrétion de l'entreprise.

## LES BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

Il existe des aides apportées aux familles pour la mobilité internationale des jeunes pendant leurs études.

- **Erasmus +** est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe. Versement d'une allocation (entre 150 € et 450 € par mois) sur une durée de 2 à 12 mois dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage en Europe.

au niveau du rectorat et complète directement le dossier de bourse.

**La MSA** (si vos parents sont affiliés à la MSA) : Selon chaque caisse départementale, la MSA peut apporter une aide aux étudiants. Renseignements auprès de la Caisse MSA de vos parents.

**Les aides spécifiques gérées par le réseau des œuvres universitaires (CROUS)**, sous forme soit d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, soit d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes.

Faire la demande auprès du Service Inscriptions de l'ESA.

**Les Comités Sociaux et Économiques :**  
Renseignements auprès du CSE de vos parents.

## LE CAMPUS DES AGRICULTURES

Le Campus des Agricultures fonds de dotation initié et animé par l'ESA, avec la mobilisation de ses principaux mécènes l'Association des Alumni Ingénieurs (AIESA) et le SEARA, a mis en place 30 bourses de 1 000 € pour les étudiants en formation initiale sous statut étudiant destinées à compenser partiellement l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière de l'étudiant.

Les modalités seront ajustées en septembre 2021 en fonction de la conjoncture.

Informations et formulaire à remplir sur le lien suivant : [campus des agricultures](https://www.campusdesagricultures.com)

Par ailleurs, afin de pouvoir assurer une continuité pédagogique, des dispositifs d'aides exceptionnelles sont mis en place afin de faciliter l'accès au numérique. Informations et formulaire à remplir pour pouvoir bénéficier de ce dispositif spécifique sur le lien suivant : <https://www.groupe-esa.com/dispositifs-covid-19/>



- **Aide à la mobilité internationale** : d'un montant mensuel de 400 €, accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international
- **Autres aides** : Aides régionales, municipales, bourses octroyées par des fondations ou des organismes d'échanges...  
D'autres renseignements sur : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid96349/bourses-erasmus-et-ami.html>

## LES PRÊTS BANCAIRES

### // Le prêt étudiant

Les étudiants ou apprentis diplômés à l'ESA trouvent en général rapidement un emploi après leur formation. Ils peuvent réaliser un emprunt auprès d'une banque, afin de financer tout ou une partie de leurs études. Le montant du prêt varie en fonction du projet des étudiants, de leur niveau d'études et des débouchés dans leur formation. Il peut varier de entre 1 000 et 50 000 €, voire plus. La durée du remboursement est comprise entre 1 et 12 ans. En général, l'étudiant commence à rembourser son crédit à la fin des études. Pendant la durée des études, il ne paie que la prime d'assurance et éventuellement les intérêts. Une caution solidaire des parents ou d'un tiers est exigée.

*Taux d'intérêt : voir site internet des banques. Il est conseillé de s'adresser en premier lieu à la banque de la famille pour bénéficier d'un taux intéressant.*

*NB : le montant des frais d'inscription évolue chaque année.*

### // Le prêt étudiant garanti par l'État

Ce prêt est accessible aux étudiants âgés de moins de 28 ans, de nationalité française ou citoyen de l'Espace Économique Européen - EEE (sous certaines conditions de résidence en France), sans prise en compte des conditions de ressources, sans caution parentale ou d'un tiers.

#### Caractéristiques de la garantie

- Montant maximal du prêt : 15 000 € / étudiant au total,
- Garantie : prise en charge à 70 % par l'État, 30 % par les banques,
- Taux d'intérêt : librement fixé par la banque.
- Durée du prêt : 2 ans minimum,
- Possibilité de remboursement total après la fin des études, excepté pour les éventuelles primes d'assurance à rembourser pendant les études.

Les cinq établissements bancaires partenaires, pour le prêt étudiant garanti par l'État, sont la Banque Populaire, le Crédit Mutuel, le CIC, la Caisse d'Épargne, la Société Générale.

Plus d'infos sur <https://www.etudiant.gouv.fr/cid96244/le-pret-etudiant-garanti-par-etat.html>

## MISSIONS RÉMUNÉRÉES AU SEIN DE L'ÉCOLE

Les étudiants ont la possibilité de réaliser des missions rémunérées au sein de l'école, comme par exemple en effectuant du tutorat ou comme ambassadeurs de l'école auprès du pôle admissions.



## 2 / POUR LES APPRENTIS

“ L'apprentissage est une modalité de formation qui alterne des séquences de formation en centre de formation par apprentissage (CFA) et des séquences de formation en entreprise. ”

Durant sa formation, l'apprenti a un statut de salarié.

Un contrat de travail est signé entre le jeune et l'entreprise d'apprentissage, son employeur.

### LES ALLOCATIONS ET DROITS

- L'apprenti est affilié à la Sécurité Sociale des salariés par l'entreprise d'apprentissage (et non à la Sécurité Sociale étudiante).
- Il peut bénéficier des œuvres universitaires (cité universitaire, restaurant universitaire), voir les conditions avec le CROUS. Toutefois, son statut salarié ne lui permet pas l'accès aux bourses de l'enseignement supérieur, réservées au statut d'étudiant.
- Il peut bénéficier d'une allocation logement (APL ou ALS) calculée en fonction de ses salaires antérieurs, sous réserve qu'il ne soit plus considéré à la charge de ses parents (déclaration de revenu séparée). Dans le cas contraire, l'allocation logement n'est pas cumulable avec les allocations familiales.

*NB : si l'entreprise d'apprentissage dépend de la MSA, la demande d'allocation logement est à déposer auprès de la MSA et non de la CAF.*

Que les  
aides ?

- La famille peut continuer à bénéficier des allocations familiales pour l'apprenti, si celui-ci est âgé de moins de 20 ans et s'il perçoit moins de 55 % du SMIC.
- En tant que salarié, l'apprenti a droit aux allocations-chômage :
  - en cas de rupture après la période d'essai et s'il n'est pas à l'initiative de la rupture,
  - s'il est momentanément sans emploi à la fin de ses études.
- Les années d'apprentissage entrent dans le calcul de la retraite.

### RÉMUNÉRATION

L'apprenti bénéficie d'une rémunération mensuelle qui couvre le temps de travail en entreprise et au CFA. Cette rémunération varie en fonction de l'âge et de l'avancée dans les études. Elle est calculée en pourcentage du SMIC. Le tableau ci-dessous résume le minimum légal du salaire brut mensuel (pour un jeune n'ayant jamais été apprenti avant son entrée à l'ESA).

*Chiffres donnés à titre indicatif et sous réserve de conventions collectives particulières.*

#### NOUVEAUX BARÈMES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

Salaires selon âge quelle que soit la formation	- 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 ans à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27% ≈ 420	43% ≈ 668	53% ≈ 824	100% ≈ 1555
2 <sup>e</sup> année	39% ≈ 606	51% ≈ 793	61% ≈ 948	100% ≈ 1555
3 <sup>e</sup> année	55% ≈ 855	67% ≈ 1042	78% ≈ 1213	100% ≈ 1555

POUR VOUS AIDER À VOUS SITUER DANS LE TABLEAU DE GAUCHE, QUELQUES REPÈRES CI-DESSOUS :

BTS en 2 ans ➔ Salaires 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années

BTS en 1 an ➔ Salaires 2<sup>e</sup> année

Licence en 1 an ➔ Salaires 2<sup>e</sup> année

Ingénieur en 3 ans ➔ Salaires 1<sup>re</sup>,  
2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années



Un jeune, ayant déjà été apprenti avant d'entrer à l'ESA, aura un salaire minimum équivalent à son salaire précédent, à condition que sa formation antérieure par apprentissage ait été effectuée dans la même filière professionnelle.

La rémunération peut être supérieure dans le cadre de conventions collectives de branches ou d'entreprises. Le salaire net est proche du salaire brut, car les apprentis bénéficient de l'exonération de la quasi-totalité des charges, jusqu'à 78 % du SMIC.

Au-delà, le salaire est soumis aux mêmes charges salariales que tout autre salarié.

Que l'apprenti soit indépendant ou rattaché au foyer fiscal de ses parents, son salaire est exonéré d'impôts à hauteur d'un SMIC annuel.

## LES AIDES

### // Restauration

De la part des **OPCO**, 3 € par repas et 6 € par nuitée si le CFA possède un internat et/ou une cantine sur place. Le CFA du Groupe ESA ne propose ni internat, ni cantine

De la part de **la région**, les apprentis de l'ESA ont accès à la restauration universitaire sur présentation de leur carte apprenti et au tarif étudiant (*prix du ticket de RU 2020-2021 : 3,30 €*).

### //Premier équipement professionnel

Aide accordée par les **OPCO** aux apprentis. Un plafond de 500 € par apprenti est fixé.

L'équipement professionnel reste la propriété de l'apprenti.

Si l'aide sert pour l'acquisition de matériel informatique, il sera mis à disposition du jeune **MAIS** restera la propriété du CFA. Renseignements à prendre auprès du CFA.



### // Permis de conduire

Une aide de l'État de 500 € est offerte aux apprentis majeurs pour leur permettre de passer le permis de conduire.

Conditions : le jeune doit être inscrit dans un CFA, et être en cours de préparation du permis de conduire. Il ne doit pas l'avoir déjà obtenu.

### // Mobilité internationale

Une réflexion est en cours au niveau national afin d'étudier les modalités d'attribution d'une aide pour les jeunes concernés dans le cadre de leur cursus de formation.

ET POUR LES  
APPRENTIS ?

### // Participation financière des familles

Les frais de formation sont intégralement pris en charge par les entreprises qui versent la Taxe d'Apprentissage.

**La scolarité est donc gratuite pour les familles.** Seuls sont demandés :

- des frais annexes à la formation variant entre 278 € et 646 €/an (tarif 2019-2020 susceptible d'évoluer), selon les formations. Ces frais annexes couvrent : les coûts de photocopie, l'accès à la médiathèque, des salles informatiques, l'accès à des ressources telles que la préparation au TOEIC, l'accès aux locaux pour travail personnel ou en groupe en dehors des heures d'enseignement,
- la cotisation au BDE (Bureau des Étudiants),

**Apprentis en formation Ingénieur** : si le contrat d'apprentissage est rompu avant la fin de la formation, les apprentis ingénieurs, qu'ils en soient initiateurs ou non, ont l'option de poursuivre sous statut étudiant aux conditions financières applicables aux étudiants.



## 3 / POUR LES JEUNES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Être âgé de 16 à 25 ans (< de 26 ans à l'entrée en formation) ou être demandeur d'emploi âgé de plus de 26 ans.

Répondre aux deux conditions suivantes :

- Avoir participé aux journées de validation du projet professionnel et de formation organisées par l'ESA, s'il y a lieu.
- Avoir conclu un contrat de professionnalisation avec un employeur.

Le statut est celui de salarié à part entière. À ce titre les lois, les règlements et la convention collective de l'entreprise sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail en alternance à durée déterminée (incluant la période d'essai de 1 mois) ou indéterminée avec une action de professionnalisation.

### FINANCEMENT

Le titulaire du contrat de professionnalisation perçoit un salaire déterminé en % du SMIC ou du barème de l'accord de branche.

Qualification/Âge	16 à 20 ans	21 à 25 ans
Formation initiale supérieure ou égale au bac pro ou à un titre ou diplôme à finalité professionnelle de même niveau	65 % du SMIC	80 % du SMIC

- Pour les 26 ans et plus demandeurs d'emploi : 85 % du minimum conventionnel sans pouvoir être inférieur au SMIC.
- Le salaire est mensuel et est accompagné d'un bulletin de salaire.
- Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur.

## 4 / POUR LES JEUNES AYANT DÉJÀ TRAVILLÉ

Se renseigner auprès de Pôle Emploi pour savoir si vous pouvez bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle et bénéficier d'une allocation de retour à l'emploi formation (ARE-F).

QUE LES  
SONT LES  
CONDITIONS ?





# La resTauraTiON

## 1- LA VILLA LOYOLA

Il y a un espace restauration rapide/détente sur le campus de l'ESA, au rez-de-chaussée du bâtiment 8.

**Formule Menu possible avec 1 plat\* + 1 dessert + 1 boisson.**

\*Sandwich ou panini ou salade ou PastaBox ou pizza ou quiche ou croque-monsieur ou burger.

Tarifs des menus entre **4,3 €** et **5,5 €**.

Possibilité également d'apporter son repas (micro-ondes à disposition).

Ouvert de 11h à 14h.

## 2 - LA CAFÉTÉRIA DU CROUS

Nos étudiants, apprentis et stagiaires peuvent se rendre à :

- la Cafétéria Crous(S)pace Rabelais située rue Rabelais au sein de de l'Université Catholique de l'Ouest est ouverte depuis janvier 2021. Elle offre 172 places.

Pour y accéder, les étudiants doivent demander la carte de Pass'Up directement auprès du restaurant. Elle leur permettra de régler leurs repas dans tous les restaurants universitaires et les cafétérias du Crous.

AVANTAGES :

- Facile d'utilisation : grâce à son rechargement en ligne sur [www.izly.fr](http://www.izly.fr) et son système de paiement sans contact.
- Sécurisée : en cas de perte ou de vol, l'argent n'est pas perdu.

Pièces à fournir pour l'obtenir : un formulaire à compléter sur place + photocopie de certificat de scolarité ou carte étudiante.

Tarif repas 20-21 : 3,3 € - 1 € pour les étudiants boursiers.

Ouvert de 8h à 20h du lundi au vendredi.





# Le LOGEMENT<sup>T</sup>

L'ESA pratique le régime de l'externat. Angers est une ville qui accueille 40 000 étudiants chaque année. Vous trouverez de nombreuses possibilités pour vous loger dans notre quartier :



- dans la Résidence Oxford de l'ESA : voir ci-dessous,
- en résidence étudiante universitaire (attention à la date limite de dépôt des dossiers le 31 mai) ou en résidence étudiante privée,
- en foyers étudiants ou de jeunes travailleurs,
- via des propriétaires privés : consulter les sites Internet ou adresses utiles,
- en appartements gérés par les HLM.



- Les distances entre l'ESA et les différents logements présentés ci-après sont indiquées pour la majorité des logements.
- De nombreuses possibilités de logement existent dans l'environnement **immédiat de l'établissement**. Choisir un logement à proximité, c'est pouvoir venir à pied ou à vélo. Ces modes de transport écologiques sont valorisés par l'ESA dans son Plan de déplacement entreprise.

## 1 / RÉSIDENCES ÉTUDIANTES *(tarifs donnés à titre indicatif)*

### EN RÉSIDENCE PRIVÉE

#### // La Résidence OXFORD de l'ESA

37-39, rue de la Morellerie - Accès piétons avenue de Lattre de Tassigny  
80 studios équipés - à 10 mn à pied de l'école.

Services gardiennage, local vélos, laverie, stationnement sécurisé.

Loyer : 380 € /mois, chauffage inclus - APL ou ALS voir p.19.

➔ Agence SERGIC 🏠 5 place Lorraine - ☎ 02 41 18 22 18

Plus d'infos sur le site [www.sergic.com](http://www.sergic.com)  
ou par mail à [location.e1@sergic.com](mailto:location.e1@sergic.com)



### D'AUTRES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES SITUÉES DANS LE QUARTIER

- Résidence Cambridge (0,5 km) Locations en vide et meublées > 77 ter rue des Ponts de Cé
  - 360 € par mois + 50 € de charges (eau + entretien bâtiment)
  - 30 € à 40€ par mois d'électricité et 8 € ordures ménagères
  - Donne droit aux allocations logement voir p.19

➔ Renseignements sur : <http://residencecambridge.over-blog.com/>  
Mail à [residencecambridge@orange.fr](mailto:residencecambridge@orange.fr) - ☎ 02 41 44 02 38 ou 06 60 48 20 32

- Résidence Delacroix Fénelon (0,5 km) Locations en vide > 45 rue Chèvre
- Résidence Les Studentes (1 km) Locations en vide > 15 rue du Haut Pressoir
- Résidence Nexity Studea Saint Serge > 5 place François Mitterand du 18 m<sup>2</sup> à 25 m<sup>2</sup> Studio, Type 1 De 471€ à 542€/mois

➔ Agence NEXITY 🏠 4 rue Fulton - ☎ 02 41 24 89 01 - [www.nexity.fr](http://www.nexity.fr)



## // Les Résidences Viv@ppart'

Quatre résidences à proximité de l'ESA - Brissac, Les Champs Verts, Millot, Madiba (entre 0,5 et 1,5 km) - proposent au total en meublé 120 studios de 14 à 34 m<sup>2</sup> et 19 appartements (T2 ou T3) de 29 à 56 m<sup>2</sup>.

Possibilité de déposer une demande de logement social pour certains de ces studios et appartements.

➔ Immobilière **PODELIHA** 🏠 13 rue Bouché Thomas - ☎ 02 41 68 77 00 - [www.podeliha.fr](http://www.podeliha.fr) -  
@ [etudiants@podeliha.fr](https://www.instagram.com/etudiants@podeliha.fr)

## // La résidence Les Estudines Angers Saint Laud (1.6 km)

1 rue Charlotte Delbo - 09 69 39 22 00.

127 logements meublés de 18/21 m<sup>2</sup> ainsi que de 10 logements pour personne à mobilité réduite.

**Services compris** : électricité, un espace de coworking/détente, WIFI, changement draps et serviettes tous les 15 jours, accès sécurisé par badge, local vélo sécurisé.

**En supplément** : petit-déjeuner (160 € par an), salle de sport (10 € par mois), salle de lavage (3 € le jeton lavage/séchage),

**Tarifs** : 565 € - éligible à l'APL voir p.19 – réservation d'avril à mai

[www.estudines.com](http://www.estudines.com) ou [reservation@estudines.com](mailto:reservation@estudines.com)

### EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

Cité'U	Description	Prestations
Chambre 9 m <sup>2</sup>	cabine douche-sanitaire individuelle, réfrigérateur, mobilier intégré. Certaines chambres sont équipées d'une cuisinette	Loyer sur 12 mois, charges et consommations individuelles incluses dont internet Haut Débit WiFirst, exonération de la taxe d'habitation
Studette 13 à 14 m <sup>2</sup>	cabine douche-sanitaire individuelle, réfrigérateur, cuisinette, chambre, mobilier intégré	
Studio 18 m <sup>2</sup>	cabine douche-sanitaire individuelle, réfrigérateur, cuisinette, chambre, mobilier intégré	
T2 27 m <sup>2</sup> en colocation	cabine douche-sanitaire, réfrigérateur, cuisinette, 2 chambres, mobilier intégré	
T2 27 m <sup>2</sup> en colocation	cabine douche-sanitaire, réfrigérateur, cuisinette, 4 chambres, mobilier intégré	
Résidence'U		Loyer sur 12 mois, internet Haut Débit WiFirst inclus, exonération de la taxe d'habitation.
T1 au T3 18 m <sup>2</sup> min	individuels ou collectifs, meublés et équipés : kitchenette, douche et sanitaires	

### EN RÉSIDENCE HLM

Pour obtenir un logement HLM à Angers, il faut déposer un dossier de demande de logement auprès d'un bailleur social sur

[www.demandelogement49.fr](http://www.demandelogement49.fr). Ce dossier sera alors enregistré sur le fichier unique commun de la demande locative sociale. L'ensemble des bailleurs sociaux angevins recevront ce dossier unique et seront en mesure de proposer des logements adaptés. La demande sera ensuite examinée en commission. Elle doit être renouvelée tous les ans.

Possibilité de déposer une demande de logement social pour certains de ces studios et appartements.

Angers Loire Habitat - [www.angers-loire-habitat.fr](http://www.angers-loire-habitat.fr)

Logi-ouest - [www.logiouest.fr](http://www.logiouest.fr)

Soclova - [www.soclova.fr](http://www.soclova.fr)

Immobilière Podeliha - [www.podeliha.fr](http://www.podeliha.fr)

Le dossier de demande de logement en résidence universitaire se fait en ligne, sur le « Portail de la vie étudiante » des CROUS [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr) par le biais du Dossier Social Étudiant (DSE). Il doit être complété entre le 15 janvier et le 31 mai.

Selon les places disponibles, les cités universitaires peuvent également « dépanner » les étudiants, en les accueillant pendant les stages ou bien durant la recherche d'un logement privé en septembre uniquement. Dans ce cas, s'adresser directement aux résidences.

Pour toute information : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>



## LISTE DES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES PROCHES DE L'ESA (tarifs 2020-2021 toutes charges comprises, donnés à titre indicatif) descriptif des logements : <https://www.crous-nantes.fr>

### // Résidence Bourgonnier (0,7 km)

19 rue Lainé Laroche

Chambre rénovée 9 m<sup>2</sup> à partir de 254,80 € /mois

### // Résidence Madeleine (0,7 km)

21 rue Lainé Laroche

T1 19 m<sup>2</sup> à partir de 286,97 € - électricité en sus

### // Résidence Célestin Port (1,1 km)

25 rue Célestin Port

T1 19 m<sup>2</sup> à partir de 280,37 € - électricité en sus

### // Résidence Couffon-Pavot (1,8 km)

rue Léon Pavot

Chambre 9 m<sup>2</sup> 265 € /mois

Studette 13 m<sup>2</sup> à partir de 347 € /mois

Colocation possible : 268 € / mois.

### // Résidence Faidherbe (2 km)

4 rue Faidherbe

T1 19 m<sup>2</sup> à partir de 298,18 € - électricité en sus

### // Résidence René Rouchy (2,5 km)

3 rue René Rouchy

T1 18 m<sup>2</sup> à partir de 300,81 €

T1 bis 31 m<sup>2</sup> à partir de 396,61 €

## 2 / RESIDENCE HABITAT JEUNES (tarifs 2020-2021 donnés à titre indicatif)

### // Habitat Jeunes Marguerite d'Anjou (filles)

(0,8 km)

 52 boulevard du Roi René

 Tél. 02 41 20 24 00

Chambre individuelle (douche/sanitaires privés)

+ ½ pension obligatoire : 344 € / mois charges comprises - Petit-déjeuner compris

Forfait 18 repas possible en sus : 68 € . Logement en alternance pour apprenties : 110 € /semaine (chambre + petits-déjeuners + 5 repas par semaine).

NOUVEAU en septembre 2021

### // Habitat Jeunes Le Quinconce (Mixte)

 7 et 9 rue du Quinconce, 49100 ANGERS

 Tél 02 41 20 24 00

94 logements meublés et équipés de sanitaires individuels



### // Foyer Merici (filles) (0,5 km)

 62 rue Mirabeau -  Tél. 02 41 25 35 00

<https://www.foyer-etudiantes-merici.com>  
[contactfoyermerici@gmail.com](mailto:contactfoyermerici@gmail.com)

Chambre individuelle de 630 € / mois (avec lavabo et douche/sanitaires communs) à 6305 € / mois (douche individuelle), charges comprises + ½ pension (petit-déjeuner et dîner).

Possibilité de pension complète : 332 €.

Logement en alternance pour apprenties :

147€ par semaine (1/2 pension et charges comprises)  
Possibilité de pension complète.





(tarifs 2020-2021 donnés à titre indicatif)

**// Maison d'accueil de la Cité (filles)** (1,7 km)

 **4 rue du Vollier** -  **Tél. 02 41 87 65 07**  
<http://fcscjfrance.org/maisonaccueilacite/maison.accueil.cite@hotmail.fr>

**Chambre individuelle : de 298 € /mois** (douche/sanitaires pour 2) à **311 € /mois** (douche/sanitaires privés), **charges comprises**. Possibilité de préparer ses repas : cuisine collective équipée.

**// Foyer de l'Esivière (filles)** (1,7 km)

Mixte à partir de 17 ans

 **2 bis rue de l'Esivière** -  **Tél. 02 41 88 94 25**  
<http://foyeresviere.com> - [foyer.esviere@free.fr](mailto:foyer.esviere@free.fr)

**Chambre individuelle** (douche/sanitaires privés), **charges comprises + ½ pension obligatoire : 640 € /mois**.

**// Foyer Saint Aubin (garçons)** (1,6 km)

 **22 rue Donadieu de Puycharic**  
 **Tél. 09 81 35 25 25**

**Chambre individuelle : 298 €** (avec lavabo + douche/sanitaires dans parties communes)  
- **358 € /mois** (lavabo/douche/sanitaires privés). Possibilité de préparer ses repas : cuisine collective équipée.

**// Habitat Jeunes David d'Angers (mixte)** (1,8 km)

 **22 rue David d'Angers** -  **Tél. 02 41 24 37 37**  
<https://fjtda-angers.org/> - [accueil@fjtda-angers.fr](mailto:accueil@fjtda-angers.fr)

**Chambre individuelle : 346 € /mois - T1 : 481 € /mois - T1 bis : 527 € /mois - Charges comprises.**  
Pour tout type de logement : Douche/Sanitaires privés. Cafétéria : possibilité petits-déjeuners + repas.  
Forfait repas obligatoires /mois : 14 repas à 4,35 € et 4 petits-déjeuners à 1,75 € soit 67,90 €.



## 3 / HABITAT PARTAGÉ INTERGÉNÉRATIONNEL OU HÉBERGEMENT CHEZ UNE PERSONNE ÂGÉE : ASSOCIATION LE TEMPS POUR TOIT

**DEUX FORMULES :**

**// Cohabitation « classique »**

Logement en échange d'une présence régulière et garantie (de 15 à 27 nuits en moyenne par mois).

**// Cohabitation « parcours »**

Logement sans obligation de présence en permanence.

Les conditions financières d'hébergement sont étudiées au cas par cas. Cette formule d'hébergement peut ouvrir droit à l'APL.

Plus d'infos sur : [www.letempspourtoit.fr](http://www.letempspourtoit.fr)

 **Association Le Temps pour Toit**

 **02 40 29 14 82** -  **info@letempspourtoit.fr**

## 4 / LOGEMENTS VIA DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas engager l'ESA.

Type	Prix moyen €/mois hors charge	Description
Chambre	230 € / 300 €	Chez l'habitant - 9 m <sup>2</sup> minimum
Studio ou T1	300 € / 400 €	Studio ou 1 pièce + cuisine
T1 bis	400 € / 450 €	2 pièces avec coin cuisine
T2	500 € / 550 €	2 pièces + cuisine

**LOGEMENTS MEUBLÉS : CONTRAT D'UN AN, PRÉAVIS D'UN MOIS - LOGEMENTS VIDES : CONTRAT DE 3 ANS, PRÉAVIS DE 3 MOIS.**

Pour connaître les droits et obligations des propriétaires et locataires, s'adresser à l'ADIL, Agence Départementale d'Information Logement de Maine-et-Loire

 [www.adil49.org/logement-jeunes](http://www.adil49.org/logement-jeunes)

## 5 / AUTRES ADRESSES UTILES POUR TROUVER UN LOGEMENT

### // Offres de logements adaptés aux étudiants dans le parc privé

Plateforme Lokaviz

Plus d'infos : [lokaviz.fr](http://lokaviz.fr) - [www.adele.org](http://www.adele.org)

### // Offres des agences immobilières

Dont les agences NEXITY, SERGIC et IMMOBILIERE PODHELIA.

(cf. coordonnées page 14-15).

### // Angers Loire Métropole - Accueil Logement

 83 rue du Mail

 Tél. 02 41 05 50 55

 [accueil-logement@angersloiremetropole.fr](mailto:accueil-logement@angersloiremetropole.fr)

Ouvert au public le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

### // COLOCATION

 [www.appartager.com](http://www.appartager.com)

 [www.kolocsolidaire.org](http://www.kolocsolidaire.org)

 <https://logement.studyrama.com>

 [www.lacartedescolocs.fr](http://www.lacartedescolocs.fr)

 [www.locservice.fr](http://www.locservice.fr)

### // Angers Loire Habitat - Agence des Deux-Lacs

 3 bis, rue Pierre-Gaubert, à Belle Beille

 Tél. 02 41 23 57 57

 [www.angers-loire-habitat.fr](http://www.angers-loire-habitat.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

### // Le J Angers Connectée Jeunesse met à votre disposition le guide du premier logement :

<http://www.angers.fr/vivre-a-angers/jeunes-a-angers/actualites/63181-mon-premier-logement-votre-guide-disponible-gratuitement-au-j-angers-connectee-jeunesse/index.html>

### // Page Facebook étudiants

[ESAnnonces](#)

### // En cas de difficultés à la rentrée

L'association étudiante Fé2A a mis en place le dispositif solidaire « Un lit pour la nuit ».

<http://hebergement.fe2a.fr>

### // Sites internet

[seloger.com](http://seloger.com)

[leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)

[roomlala.com](http://roomlala.com)

D'autres idées ?





## 6 / AIDES AU LOGEMENT

### 1- LES AIDES DE LA CAF OU DE LA MSA

- Aide personnalisée au logement (APL), possibilité d'un versement direct au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.
- Allocation Logement à caractère Social (ALS).
- Allocation de logement familial (ALF) si vous êtes célibataire ou en couple avec 1 personne à charge et que vous louez un logement non conventionné.

#### // Les conditions

Vous pouvez percevoir une aide au logement si vous respectez les 4 conditions suivantes :

- Vous êtes français ou étranger avec un titre de séjour en cours de validité
- Vous louez un logement décent
- Vous n'avez pas de lien de parenté avec le propriétaire du logement que vous louez
- Vous avez des ressources (salaire, bourse...) inférieures à certains plafonds.

**À partir du 1er janvier 2021, les aides au logement seront calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois et non plus sur celle des revenus perçus deux ans plus tôt.**

#### // Le montant

Il est variable et est calculé selon un même barème pour l'APL et l'ALS, en fonction des ressources, du statut de boursier ou de non boursier pour les étudiants, du lieu de résidence, du montant du loyer.

Cependant, un plancher des revenus est appliqué. L'APL et l'ALS ne sont jamais versées le premier mois d'occupation.

Comment faire une simulation ? <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

#### // Les démarches

L'étudiant, l'apprenti ou le stagiaire doit compléter en ligne sa demande d'APL ou d'ALS sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales [www.caf.fr](http://www.caf.fr). Il peut également retirer un formulaire de demande à la Caisse d'Allocations Familiales.

Comment faire une demande ? <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

Pour tout renseignement, contacter la CAF de son lieu de résidence ou, pour les apprentis, la MSA du lieu de versement des cotisations employeur.

CAF d'Angers :

 32 rue Louis Gain 49100 ANGERS

 Tél. : 0810 254 930 (0,118 € par minute à partir d'un téléphone fixe).



- Les apprentis, bénéficiant de l'APL ou de l'ALS, ne peuvent plus être considérés à la charge de leurs parents pour les prestations familiales.
- Le contrat de location doit être établi au nom de l'étudiant, de l'apprenti ou du stagiaire.



## 2- LES AIDES D'ACTION LOGEMENT

### // 1 - Dispositif « Visale »

Il constitue une garantie de loyer impayé.

La démarche est GRATUITE et dématérialisée. elle doit être soumise en amont de l'état des lieux, délai de validation de 48h ouvrées, sans justification de ressources, garantie jusqu'à 600 €/mois min de loyer pour la durée du bail (36 mois dans le privé et 9 mois pour les logements CROUS) qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives prévus par le bail en cas de difficultés, ainsi que des dégradations locatives, pendant toute la durée d'occupation du logement, y compris en cas de renouvellement du bail.

Accessible aux jeunes de 30 ans au plus, étudiants ou alternants.

<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

### // 2 - Avance LOCA-PASS

Il s'agit du paiement de votre caution (prêt à taux 0 %) au moment de votre entrée dans un nouveau logement.

Mensualité de 20 €/mois.

Accessible aux :

- **jeunes de moins de 30 ans salariés en alternance** (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur agricole 1
- ou **étudiants boursiers**
- ou **étudiants salariés justifiant d'un ou plusieurs CDD pour une durée cumulée de 3 mois**, au cours des 6 mois précédant la demande d'aide
- ou **étudiant salarié justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours**, au moment de la demande d'aide.

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

### // 3 - Subvention MOBILI-JEUNE

Cela prend en charge une partie de votre loyer en foyer ou en résidence sociale, dans la limite de 100 €, déduction faite de l'aide au logement.

Accessible aux jeunes de moins de 30 ans salariés en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur agricole 1.

Les jeunes en formation par alternance dans une entreprise du régime général peuvent bénéficier d'aides équivalentes.

Plus d'informations et conditions d'attribution sur : <https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

ActionLogement 

Plus d'infos et conditions d'attribution sur :

<https://www.actionlogement.fr/>

 18, place Mendès France BP 10211  
49002 Angers Cédex 01

 Tél : 0 970 800 800  
du lundi au vendredi de 9h à 17h30



### // 4 - L'aide du Fond de solidarité logement (FSL)

Les aides financières du département permettent de financer tout ou partie des premières dépenses liées à l'entrée dans un logement : aide au paiement du dépôt de

garantie, du premier mois de loyer, participation à l'acquisition du mobilier de première nécessité et aux frais de déménagement, aide au paiement de l'assurance multirisque habitation etc.

Cette aide est versée en fonction du nombre de personnes composant le foyer, et du montant de ses ressources.

Il est possible de bénéficier d'une aide jusqu'à 70%, 80%, 100% des dépenses.

Pour les familles dépassant les plafonds de ressources, ou dont les dettes sont trop importantes, un dispositif de microcrédit peut parfois être proposé.

La demande peut être téléchargée sur le site du conseil départemental ou auprès d'un travailleur social de la CAF, du Centre communal d'action sociale, du service logement jeunes,

d'un organisme HLM ou d'une Maison départementale des solidarités proche de chez vous.



# Vivre à ANGERS

---

# Vivre à ANGERS

## Angers, ville attractive !

Angers, capitale du végétal depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, un territoire labellisé nature... une nouvelle façon de vivre la ville ! 17<sup>e</sup> ville de France au cœur d'une agglomération de plus de 292 700 habitants dont 40 000 étudiants. Ville verte et culturelle en perpétuelle ébullition, Angers est une « ville à taille humaine » réputée pour sa douceur et sa qualité de vie. Elle offre un cadre de vie unique avec des paysages classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

<http://www.angers.fr/jeune-ado>

LES BROCHURES DE LA VILLE :

<https://www.tourisme.destination-angers.com/organisez-votre-sejour-a-angers/brochures-touristiques-d-angers>

ANGERS,  
1<sup>re</sup> GRANDE VILLE ÉTUDIANTE\*

\*Palmarès général des villes étudiantes 2017-2018, L'Étudiant.

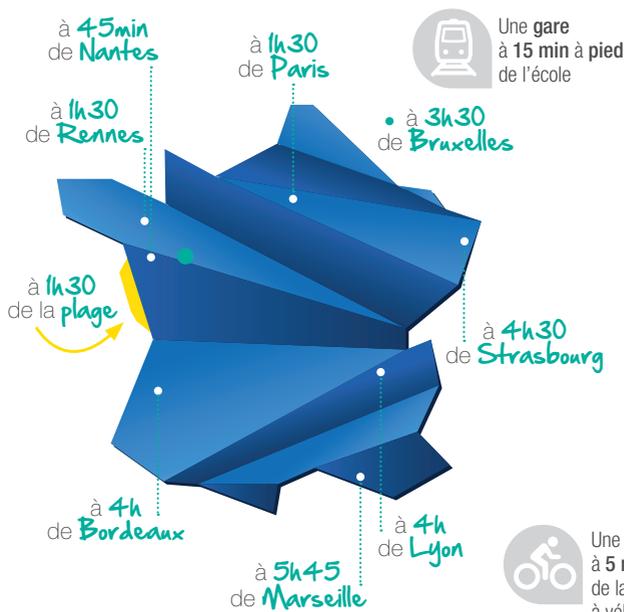
48% de la POPULATION  
a - de 30 ANS

40 000 ÉTUDIANTS

5 CAMPUS  
UNIVERSITAIRES

9 GRANDES ÉCOLES  
ouvertes à l'INTERNATIONAL

ANGERS, VILLE de PROXIMITÉ  
au CŒUR de la RÉGION OUEST





## ANGERS, VILLE des CULTURES

- **Théâtre** : Le Grand Théâtre, Le Quai, le Théâtre de l'Hôtel de ville (THV)...
- **Salles de concert** : Le Chabada, L'Aréna Loire, Amphitéa...
- **Angers Nantes Opéra**, Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL)
- **Cinémas** : 24 salles dont un cinéma indépendant Arts et Essais
- **Festivals et événements** :
  - **Janvier** / Festival de cinéma européen Premiers Plans.
  - **Février** / Made In Angers, plus de 100 entreprises à visiter.
  - **Avril** / Festival Cinémas d'Afrique (Biennale).
  - **Mai** / Tout Angers Bouge, trail urbain et animations sportives pour tous.
  - **Juillet - Août** / Tempo rives, soirées musicales en bord de Maine.
  - **Septembre** / Les Accroche-cœurs, festival de rue, insolite et participatif.
  - **Novembre** / Agora, le forum des associations (Biennale).
  - **Décembre** / Soleils d'hiver.



## ANGERS, VILLE riche D'HISTOIRE

- Porte d'entrée vers la vallée des rois et les Châteaux de la Loire
- 5 musées (gratuits pour les - de 26 ans)
- 1 château et sa tapisserie de l'Apocalypse

## ANGERS, VILLE SPORTIVE

- Championnats d'équitation : Mondial du Lion d'Angers
- Des équipes de haut niveau : hockey sur glace, football, handball...
- Une base nautique (pratique de la voile sur le lac), une base d'aviron
- Une patinoire
- Un vélodrome



## ANGERS, VILLE ENTREPRENANTE et à VOCATION INTERNATIONALE

- De nombreuses entreprises à rayonnement international (Scania, Cointreau, Giffard, Terrena...).
- Un pôle de compétitivité à vocation mondiale dans le domaine du végétal : Végépolys.
- Première ville française avec une agence communautaire décentralisée (l'Office communautaire des Variétés végétales).
- Un salon professionnel de référence : le salon du Végétal.
- Une Cité des Objets Connectés.

### Angers, ville connectée !

Angers est la ville des nouvelles technologies : elle a été choisie pour accueillir la Cité de l'Objet Connecté, inaugurée en juin 2015. Au cœur des enjeux numériques, elle est labellisée « French Tech », qui favorise le développement des startups. Plus que jamais, l'agriculture s'inscrit dans le mouvement de numérisation du monde.



<http://www.citedelobjetconnecte.com/>

## ANGERS, VILLE qui PRIVILÉGIE les DÉPLACEMENTS ÉCOLOGIQUES



PLUS de  
**70**  
KM de VOIES  
CYCLABLES

Depuis l'ESA, **déplacez-vous partout** dans la ville **en vélo** en très peu de temps.  
Service de prêt gratuit de vélo Vélocité ([www.angers.fr](http://www.angers.fr))  
ou courriel à [velocite@ville.angers.fr](mailto:velocite@ville.angers.fr).

Une ligne de **tramway**  
traverse la ville.



Informations :  
[www.irigo.fr](http://www.irigo.fr) ou par  
téléphone au  
02.41.1.33.64.64

Des voitures en  
**autopartage** en plein  
cœur d'Angers.



© Angers Loire Tourisme/T. Bonnet

## ANGERS, VILLE la plus VERTE de FRANCE



- **51 m<sup>2</sup> d'espaces verts** par personne, soit 20 m<sup>2</sup> de plus que la moyenne des villes françaises.
- **638 ha d'espaces verts publics** dont 20 parcs et jardins et celui de l'ESA (3 ha) !
- **1 lac** avec son centre nautique, **1 parc à thème** (Terra Botanica) et **des circuits pédestres**.
- **La campagne aux portes de la ville !**



## Angers connectée jeunesse

Pour trouver un logement, choisir une activité sportive, dénicher un job...

Rendez-vous au Centre Information Jeunesse où vous pourrez retrouver toute l'information sur :  
LE LOGEMENT, LES LOISIRS, LES SORTIES, LES VACANCES, L'ENGAGEMENT.

### // Le J, ANGERS CONNECTÉE JEUNESSE

 12 place Imbach - 49100 Angers

 Tél. 02 41 05 48 00

 [direction.jeunesse@angers.fr](mailto:direction.jeunesse@angers.fr)



LES **BONS**  
PLANS



La ville d'Angers offre gratuitement aux étudiants, apprentis et jeunes un pack de bienvenue avec une place de concert gratuite au Chabada, des entrées ou des réductions pour les musées, la piscine, ou pour aller supporter les équipes de sports professionnelles...

Pack Bienvenue à demander au J, Angers connectée jeunesse.

Retrouvez les informations liées à la vie étudiante sur <http://www.angers.fr/vivre-a-angers/jeunes-a-angers/vie-etudiante/index.html>

# Vivre à L'ESA

## L'ESAssos !

- Association sportive
- ESAquatique
- Club poney
- ESAbeille
- Esalternative
- Club fromage
- Club oeno
- Bureau des arts
- Club rock
- Junior Entreprise
- Chrétiens grandes écoles
- Apocalypse cow
- Champs et Lisiers
- ...

1 FOYER ÉTUDIANT

3 BUREAUX  
des étudiants

Plus de 24  
ASSOCIATIONS ACTIVES

320  
ÉTUDIANTS engagés

81 PROJETS  
inter-écoles

“ Une richesse associative pour vivre tes projets !

Avoir une formation pluridisciplinaire c'est important mais pour s'épanouir totalement : la vie associative, c'est la cerise sur le gâteau ! De septembre à juin : sport, entrepreneuriat, écologie, art, voyage, événementiel, tout est possible ! Les différentes associations, bureau des étudiants ou clubs sauront vous faire sortir de vos études l'instant d'un rock, d'une dégustation ou bien d'une soirée avec tous les étudiants. C'est une ambiance chaleureuse qui vous attend, notamment avec des rencontres internationales, l'occasion de tisser des liens avec les étudiants étrangers de l'ESA. Vivre des engagements associatifs c'est aussi l'occasion de développer ces fameux soft-skills, utiles pour votre avenir : management d'équipe, gestion de projet, art oratoire, comptabilité. Votre nouvelle famille vous attend ! ”

**Célia BOIVENT**

Nouvelle présidente du BDE



“ Tu te demandes pourquoi un BTS à l'ESA ?

Que ce soit l'agricole ou le commerce qui t'intéresse, tu sauras trouver une formation répondant à tes attentes. Mais plus important, l'ESA et Angers c'est des rencontres, des moments de détente après les cours et la découverte de la vie étudiante... Tu y trouveras des associations permettant de te vider l'esprit hors des cours tout en nouant des liens avec la grande famille ESAienne. Alors n'attends plus et viens trouver échanges, rencontres et apprentissages ! ”

**Paul DUPUIS et Thibault de PREESTER**

Présidents BDE BTS

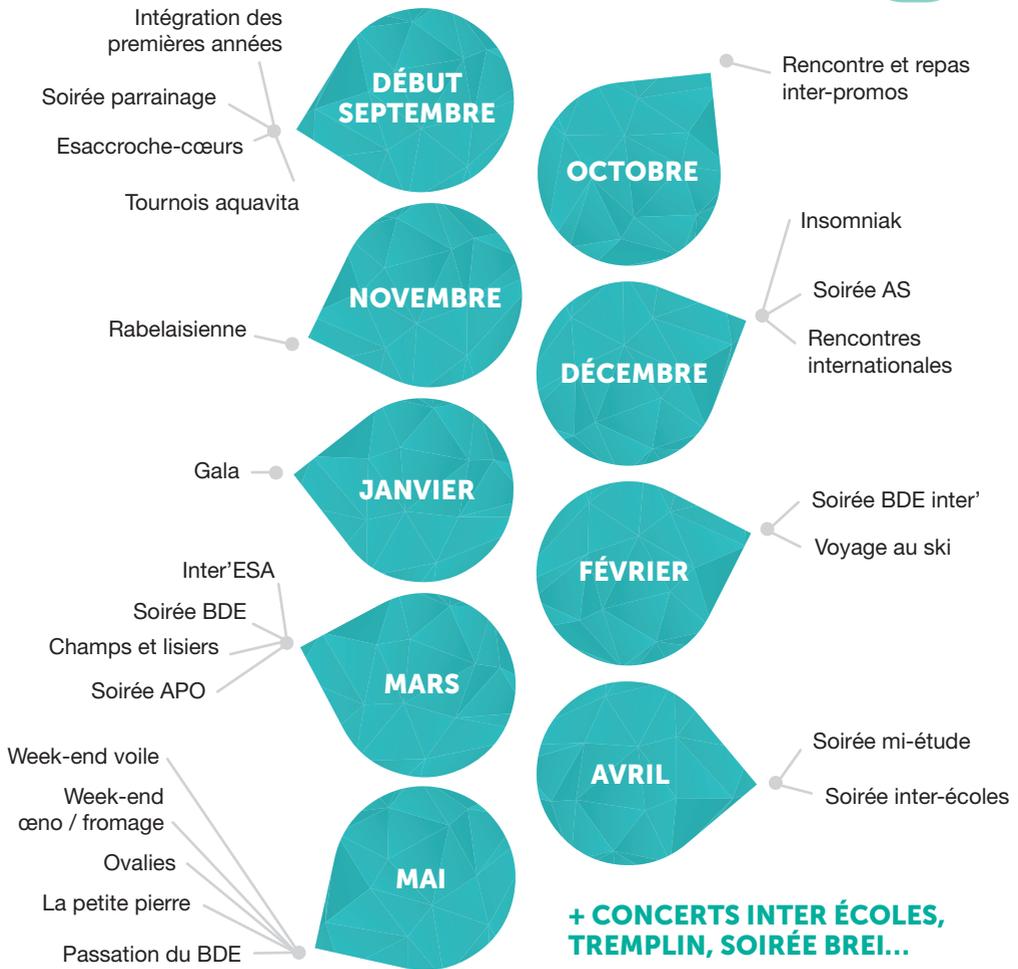
“ Cher(ère) Agriculadre,

Cher(ère) Licence, Ancien(ne) ou nouvel(le) ESAïen(ne) ça bouge aussi pour toi ! Qu'importe que tu ne sois pas présent(e) toute l'année, ta place au sein de la vie étudiante et associative est importante ! Tu peux t'investir et apporter tes idées, le BDE compte sur toi pour les nombreux événements qu'il organise chaque année. ”

**Simon LANGLAIS**

Président BDE Agriculadre/Licences

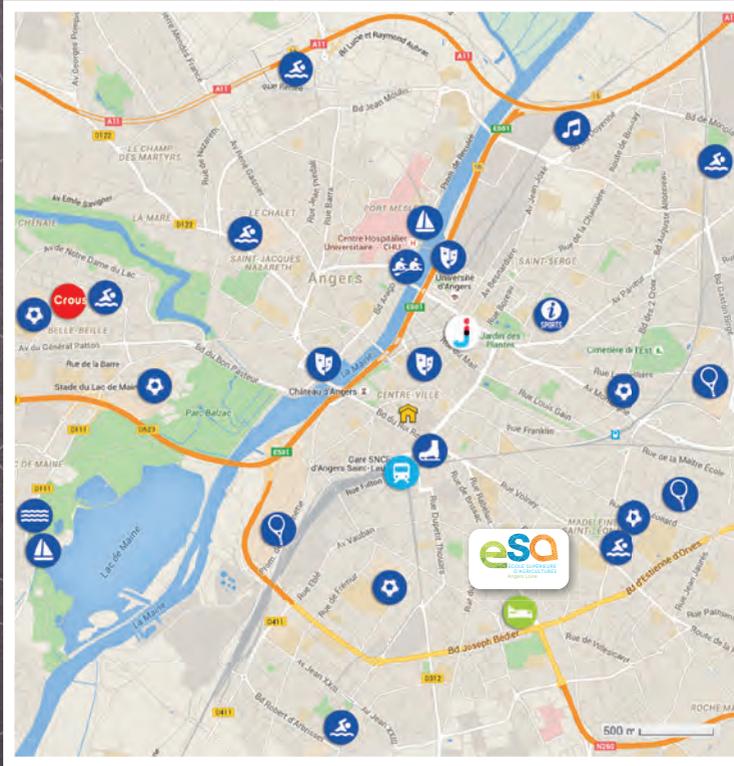




**Brochure  
ALPHA**

“ Demandez la brochure Alpha, sur la page Facebook : Groupe ESA. Angers.officiel! ”





### Légende

- Piscine
- Angers Nautique Aviron
- Ecoles de voile
- Patinoire
- Complexes sportifs
- Stades
- Office Municipal des Sports
- Parc de Loisirs
- Lieux culturels Cinémas
- Le Chabada
- Gare
- Résidence Oxford
- J. Angers connecté
- Crous Angers Belle-Beille

## Vos contacts

Pôle Information & Orientation : 02 41 23 55 55 - [info-orientation@groupe-esa.com](mailto:info-orientation@groupe-esa.com)

### ÉTUDIANTS

**STÉPHANIE LEPILLET**

- Tél. 02 41 23 55 06
- [s.lepillet@groupe-esa.com](mailto:s.lepillet@groupe-esa.com)

**LEICY PASTOR CORSO**

- Tél. 02 41 23 55 27
- [l.pastor-corso@groupe-esa.com](mailto:l.pastor-corso@groupe-esa.com)

### APPRENTIS

**MARTINE DELUGEAU**

- Tél. 02 41 23 55 42
- [m.delugEAU@groupe-esa.com](mailto:m.delugEAU@groupe-esa.com)

**GWÉNAËLLE FRÉMONDIÈRE**

- Tél. 02 41 23 56 33
- [g.fremondiere@groupe-esa.com](mailto:g.fremondiere@groupe-esa.com)

**CARINE PETITE**

- Tél. 02 41 23 52 83
- [c.petite@groupe-esa.com](mailto:c.petite@groupe-esa.com)

### JEUNES EN CONTRAT PRO

**LEICY PASTOR CORSO**

- Tél. 02 41 23 55 27
- [l.pastor-corso@groupe-esa.com](mailto:l.pastor-corso@groupe-esa.com)

02 41 23 55 55

55 rue Rabelais - 49007 Angers

[www.groupe-esa.com](http://www.groupe-esa.com)

@Groupe\_ESA

GroupeESA.Angers.official

### RÉFÉRENT HANDICAP

Accompagnement personnalisé pour les cours et les examens (toutes formations).

**LEICY PASTOR CORSO**

- Tél. 02 41 23 55 27
- [l.pastor-corso@groupe-esa.com](mailto:l.pastor-corso@groupe-esa.com)